



La Présidente

Arrêté n° 2021-324 du 21 octobre 2021

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
- VU l'Arrêté IDF-2017-07-18-006 relatif à la composition, à l'organisation, et au fonctionnement de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural d'Ile-de-France (COREAMR) et, notamment, les articles 2 et 3.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désignée pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural d'Ile-de-France (COREAMR) :

- **Madame Valérie LACROUTE**, *Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr